



Municipalité de La Chaux

RAPPORT

DE LA MUNICIPALITÉ DE LA CHAUX

AU CONSEIL GENERAL

sur sa gestion pendant l'année 2015

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux articles 4 et 93c de la loi sur les communes du 28 février 1956 et à l'article 84 du Règlement du Conseil Général, la Municipalité vous soumet, ci-après, le rapport sur la gestion de la commune pendant l'année 2015.

Le rapport contient les divisions suivantes :

Préambule: Conseil général et projet de fusion, Municipalité de janvier au 4 mai 2015

Municipalité de mai au 8 juillet 2015

Election complémentaire de l'exécutif

Activité de la Municipalité du 8 juillet 2015 jusqu'à la fin de l'année

Dicastères de Brigitte Dufour

Dicastères de Jean-Daniel Guex

Dicastères de Stellina Cardonne

Dicastères de Cédric Chanson

Dicastères de Pascal Rossy

Auteurs : Le rapport de chaque dicastère a été rédigé par la personne concernée.

Préambule

Conseil général et projet de fusion

Dans le cadre de son préavis municipal No 31/2011-2016, daté du 29 janvier 2015, la Municipalité de La Chaux a proposé au Conseil général de la commune d'adopter une convention de fusion avec Cossonay et Dizy. Le lundi 23 mars 2015, le Conseil général de La Chaux a refusé la fusion. A noter qu'à cette occasion, 106 habitants de la commune se sont fait assermenter, faisant passer le Conseil général de 73 à 179 membres. Le préavis a été refusé à 63%. En mai, des membres du Bureau du Conseil général et son Président ont démissionné.

Dans le but d'assurer le bon fonctionnement démocratique de la commune, des élections complémentaires ont eu lieu le 28 juin pour repourvoir aux postes des démissionnaires.

Municipalité de janvier au 4 mai 2015

2015 s'est montrée très agitée au sein de la Municipalité. A la suite de la démission de Claire de Pourtalès début avril, puis début mai de deux municipaux Dominique Guex, Pascal Rossy et du syndic Paul-Henri Marguet avec effet immédiat, un seul municipal Eric Vion est resté en place. De grandes dissensions internes et le projet de fusion des communes de Cossonay, Dizy et La Chaux refusé par le Conseil général en mars sont à l'origine de ces démissions en chaîne.

Municipalité de mai au 8 juillet 2015

La commune de La Chaux ne pouvant plus fonctionner avec un seul municipal et sans bureau du Conseil, le Conseil d'Etat a considéré qu'il y avait urgence à agir, si l'on voulait adopter les comptes communaux début juin et assurer le dépouillement du scrutin fédéral du 14 juin. Dès lors, le Conseil d'Etat n'a pas choisi l'option de repourvoir les sièges vacants prévue par l'article 139a LC, mais a opté pour la mise sous régie provisoire (art. 151 et suivants LC). Son choix s'est porté pour un régisseur unique et neutre suivi très rapidement de la réélection de la Municipalité. Cela signifie que le dernier membre de la Municipalité de La Chaux encore en place a perdu son mandat par la mise sous régie. Monsieur Marc-Etienne Piot, ancien Préfet du District du Gros-de-Vaud, a occupé cette fonction. Son rôle a été de prendre les décisions strictement indispensables à la bonne marche de la commune jusqu'à l'élection et l'entrée en fonction d'un nouvel exécutif. Afin de limiter au maximum la durée de cette mesure, tout a été mis en œuvre pour qu'une élection complémentaire de l'ensemble de l'exécutif de La Chaux puisse être organisée le 28 juin.

Election complémentaire de l'exécutif

La nouvelle Municipalité élue le 28 juin composée de quatre nouveaux élus et un des anciens démissionnaires a siégé et travaillé depuis le 8 juillet 2015, le lendemain de l'assermentation et le jour où le Conseil d'Etat a levé la mise sous régie du village.

Les dicastères ont été répartis de la manière suivante: Mme Brigitte Dufour, Syndique, Administration générale, Affaires sociales communales, Urbanisme, Aménagement du Territoire, Planification énergétique, Transports et Mobilité. M. Jean-Daniel Guex, vice-Syndic, Finances, Epuration régionale, Police des constructions et contrôle des citernes, Patrimoine bâti communal. Mme Stellina Cardonne, Ecoles, Culture et loisirs, Eglises. M. Cédric Chanson, Espaces publics, Veyron, forêts, Gestion des déchets. M. Pascal Rossy, Affaires sociales extérieures, Routes, Services industriels, Police, Secours et Sécurité

Activité de la Municipalité du 8 juillet 2015 jusqu'à la fin de l'année

Constitué de 4 nouveaux élus et d'un ancien, la Municipalité a d'abord pris connaissance du fonctionnement de l'administration et des dossiers en cours après le passage du témoin par le régisseur.

Pour une durée moyenne de séance de l'ordre de trois à quatre heures, les lundis soir ont été très occupés à l'apprentissage du fonctionnement d'une commune, à la gestion des affaires courantes et des dossiers en cours.

Sans compter les séances de Municipalité, lors du deuxième semestre, l'occupation moyenne par semaine a été de seize heures pour la syndique Brigitte Dufour, onze heures pour Pascal Rossy, huit heures pour Jean-Daniel Guex, trois heures pour Stellina Cardonne et deux heures pour Cédric Chanson.

Le nombre de pièces officielles traitées, 262 en 6 mois, a augmenté par rapport à 2014 (398 pièces au total).

Dicastères de Brigitte Dufour

Administration

Si la formation des nouveaux élus s'est faite en accéléré, en revanche, la collaboration interne, la patience, la disponibilité, l'efficacité et le travail de l'équipe administrative, Mme Thérèse Boffa, secrétaire municipale et Mme Mary-Line Odermat, boursière, sans oublier le travail de M. Laurent Métraux, employé communal, responsable de l'ensemble de l'entretien du patrimoine communal, ont permis que la gestion communale ne subisse pas d'interruptions. Qu'ils en soient encore une fois sincèrement remercier par la Municipalité.

Divers outils de gestion et de contrôle ont été mis en place pour le secrétariat, la comptabilité et la Municipalité : agenda, liste des points en suspens, ordre du jour, thèmes à discuter, gestion des séances, feuilles mensuelles de vacations et contrôle, gestion du courrier, gestion et contrôle des factures, réception des demandes de rendez-vous, contrôle des imputations des factures, etc.

L'occupation du poste administratif, parfaitement maîtrisé par le secrétariat malgré les turbulences, a augmenté afin de répondre aux besoins de deux Municipalités, du régisseur et de la population.

La bourse communale est tenue à satisfaction par Mme Odermatt, qui a dû s'adapter aux manques d'expérience et aux demandes de la nouvelle Municipalité.

Le site internet communal est régulièrement mis à jour par Mme Boffa avec les informations diverses, officielles, culturelles ou sociales. Les préavis Municipaux et les procès-verbaux du Conseil Général y sont régulièrement ajoutés, tout comme les bulletins de la Municipalité.

Urbanisme

La Municipalité a mis l'accent de ses activités à la finalisation du Plan Général d'Affectation (PGA) pour mise à l'enquête publique. Beaucoup de dossiers, de demandes de rendez-vous pour des constructions et des interrogations sur le PGA sont arrivés au bureau communal. Ils ont permis à la Municipalité de mieux connaître le règlement de Police des constructions en vigueur, de découvrir le PGA en cours et de proposer des ajustements qui tiennent compte des diverses demandes et du bon sens.

Parallèlement, le Plan Partiel d'Affectation (PPA) le Hameau Le Château-Le Moulin, mis à l'enquête publique fin 2013, a dû être remanié pour répondre aux oppositions. Les modifications nécessitent un examen préalable complémentaire auprès du Service du développement territorial (SDT) et un rapport d'ultime contrôle pour une deuxième enquête publique.

Le SDT a demandé que la mise à l'enquête publique complémentaire du PPA soit coordonnée avec celle du PGA.

Le bureau MIDarchitecture, mandataire pour le PGA, le bureau Verzone Woods Architectes, mandataire pour le PPA du Hameau, l'Association Suisse pour l'aménagement national (ASPAN) et le service technique de Cossonay mandaté pour la vérification de la conformité des permis de construire ont complété les nécessaires compétences communales en la matière.

Le PGA déposé pour examen préalable complémentaire est revenu du SDT le 20 juillet avec des demande de modifications.

Après avoir intégré des modifications mineures et des ajustements, les dossiers du PGA et du PPA Hameau ont été déposés pour un ultime contrôle début décembre 2015, phase finale de l'examen des services de l'Etat.

En attendant le rapport d'ultime contrôle de l'Etat qui permettra la mise à l'enquête publique des deux plans en 2016, le Règlement sur la police des constructions de 1989 a été appliqué pour les demandes de permis de construire jusqu'à la fin de l'année.

Energie

Avec la volonté de planifier l'énergie pour en optimiser son utilisation, la Municipalité a lancé la réalisation du concept énergétique communal qui permettra de connaître le potentiel énergétique de la commune afin de se préparer à faire les bons choix pour l'avenir.

Cette étude se fait avec l'aide du bureau EFFITEAM, mandataire, avec le soutien financier de la direction cantonale de l'énergie et du programme SuisseEnergie pour les communes.

Dicastères de Jean-Daniel Guex

Finances

Au Revenu, la perception des impôts 2015 (source financière indispensable à la bonne marche de notre commune) a légèrement diminué de 94'728 francs par rapport aux Comptes 2014 ! Les comptes 2015 démontrent une perte nette.

La restructuration de nos lignes de crédit aura un effet positif pour l'année 2016.

Il sera nécessaire de maintenir le taux d'imposition au niveau actuel pour faire face à nos obligations. La Fiduciaire FIPROM nous a rendu attentifs que la construction d'une piscine pour les établissements scolaires de Cossonay aura un impact sur la facture scolaire.

Patrimoine bâti communal

Auberge communale : le tableau électrique a été remplacé, en espérant une amélioration.

Des travaux sont aussi à prévoir sur la terrasse ainsi que sur l'escalier côté laiterie suite à des infiltrations d'eau. Des devis ont été demandés.

Epuration régionale

La Municipalité vous signale que nous sommes aux normes exigées jusqu'en 2030 en ce qui concerne la STEP.

Notre commune serait fortement défavorisée financièrement, même si les promoteurs du projet font une proposition pour racheter aux communes concernées l'investissement réalisé pour un montant équivalent à la valeur comptable au Bilan. Les STEPS peuvent très bien être amorties et encore fonctionnelles.

Dicastères de Stellina Cardonne

Scolarité primaire et secondaire

Le budget de l'année 2015 est géré par l'association scolaire intercommunale de Cossonay-Penthalaz et environs (ASICoPe).

Pour l'enseignement primaire et secondaire, l'estimation des coûts est établie en collaboration avec les directeurs et conformément aux besoins usuels inhérents au fonctionnement de ces établissements.

Culture

En 2015, comme par le passé, la Commune de La Chaux a subventionné l'Association La Chaux 2000 d'un soutien financier important et prévoit de continuer à soutenir cette dernière.

Dicastères de Cédric Chanson

Parcs et promenades

Rien à signaler.

Forêts

Rien à signaler.

Déchetterie

Rien à signaler

Dicastères de Pascal Rossy

Affaires sociales extérieures

Dicastère relativement calme grâce à une situation économique stable, la facture cantonale liée à ces prestations importantes pour nous tous ne pèse cependant pas moins qu'à l'accoutumée sur nos comptes annuels.

Routes

L'entretien courant des routes a été effectué. Des travaux imprévus ont été réalisés suite à des ruptures de conduites d'eau potable. Une lourde réfection d'une fouille réalisée en 1992 par la Commune de La Chaux sur la RC 165b a été exécutée sur demande du service des routes.

Quelques anciens points lumineux de l'éclairage public ont été remplacés par un système à LED ceci, afin de continuer dans l'optique de la Municipalité qui est d'avoir 100% de LED sur le territoire communal.

Service du feu

Régionalisé depuis 2012 au travers du « SDIS Région Venoge », ce poste n'apporte aucun commentaire particulier.

STEP et Eaux Usées

STEP de La Chaux : aucun commentaire sur ce poste n'est à relever.

Epuración régionale

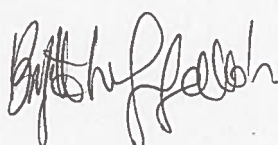
Etude réalisée en collaboration avec la Direction générale de l'environnement (DGE) et le Bureau Holinger SA et présentée aux communes concernées pour la création d'une STEP intercommunale à La Sarraz regroupant 15 communes. La Municipalité a refusé de s'engager dans ce projet. Une demande d'étude complémentaire pour la partie « haute » du secteur a été demandée par les communes concernées ; étude en cours de réalisation.

Service des Eaux

La pose des conduites permettant le raccordement de La Chaux au réseau intercommunal de Vy de Mauraz a été réalisée dans le courant du printemps.

Le 4 novembre, notre village a cessé d'être alimenté par le réseau d'eau potable de notre vénérable réservoir et a été transféré sur le réservoir intercommunal de Vy de Mauraz situé à Cuarnens. La pression statique de notre réseau a passé de 5,5 bars à 8,5 bars. Cette situation a engendré quelques complications sur le réseau communal au niveau des conduites qui n'ont pas été changées lors des travaux de mise en séparatif. Deux anciens tronçons incriminés par des fuites seront remplacés courant 2016.

La Syndique :



Brigitte Dufour



La Secrétaire :



Thérèse Boffa

La Chaux, le 23 mai 2016